

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit: **abrdrn SICAV I - Asian High Yield Sustainable Bond Fund**

Identifiant d'entité juridique **213800YKEBWPY66HIS11**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 27,90% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales en cherchant à investir dans des émetteurs qui :

- ont évité un préjudice grave, durable ou irréversible ; et
- qui se sont attaqués de manière appropriée aux effets néfastes sur l'environnement et la société ; et
- qui ont maintenu un niveau de vie décent pour leurs parties prenantes.

Le Fonds a visé à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales de manière globale. Ce

faisant, nous ne prenons pas en compte toutes les caractéristiques pour tous les investissements, mais nous nous concentrons plutôt sur les caractéristiques les plus pertinentes pour chaque investissement en fonction de la nature des activités, des domaines d'activité et des produits et services. Cependant, à l'aide de notre cadre de recherche exclusif, nous visons à promouvoir les caractéristiques ci-dessous au sein de ce Fonds, mais un ensemble plus large de caractéristiques pouvait également être promu sur une base individuelle :

Environnement : promotion d'une gestion rationnelle de l'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre, promotion de l'accès à une eau de qualité, la gestion des déchets et des matières premières et prise en compte des impacts sur la biodiversité et l'environnement.

Social : promouvoir de bonnes pratiques et de bonnes relations de travail, maximiser les gains pour la santé et la sécurité des employés, soutenir la diversité de la main-d'œuvre et entretenir des relations saines avec les collectivités.

Indice de référence

Ce Fonds utilisait un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intégrait toutefois aucun critère de durabilité et n'était pas sélectionné aux fins d'atteinte de ces caractéristiques. Cet indice financier était utilisé comme référence pour comparer la performance et les engagements contraignants du Fonds.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Critères d'évaluation ESG : Nous appliquons une notation de risque ESG (faible, moyen ou élevé) (un niveau faible est préférable) à chaque émetteur. Celle-ci est spécifique au profil de crédit et représente l'impact que nous pensons que les risques ESG sont susceptibles d'avoir sur la qualité de crédit de l'émetteur aujourd'hui et à l'avenir.

Aucun émetteur à haut risque n'est détenu dans le Fonds. Par conséquent, étant donné que tous les émetteurs satisfont au contrôle de bonne gouvernance, le Fonds est en mesure d'investir dans ceux-ci. Cependant, la note de risque élevée empêche de considérer ces noms comme un investissement durable.

Nous continuons à examiner ces positions et à nous engager lorsque c'est possible, mais nous conservons en général ces noms car il s'agit de positions à forte conviction qui garantissent que le Fonds peut continuer à atteindre ses objectifs financiers plus larges.

Critères de sélection ESG : nous confirmons que, pendant la période examinée, des exclusions binaires ont été appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et tous les titres dans le Fonds répondent aux critères convenus.

Nous confirmons que, pendant la période examinée, le Fonds a exclu les sociétés présentant les risques ESG les plus élevés d'après notre score MSCI ESG, soit les 10 % d'émetteurs au sein de l'indice de référence dont le score MSCI ESG est le plus faible.

Nous confirmons qu'au cours de la période examinée, le Fonds a obtenu une meilleure note ESG que l'indice de référence sur la base des données MSCI.

Intensité en carbone : Nous confirmons qu'au cours de la période examinée, l'intensité carbone du portefeuille a été inférieure à l'indice de référence (JP Morgan JACI Non Investment Grade Index), conformément à notre engagement global. À la fin de l'année, l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds (portées 1 et 2) par rapport à l'indice de référence n'était pas applicable car, à la fin de l'année, le Fonds ne détenait que des liquidités en prévision de la clôture.

Bonne gouvernance : Nous confirmons que, pendant la période examinée, le Fonds a mis l'accent sur la gouvernance en ce qui concerne l'engagement et l'analyse, et que nous avons évité les entreprises ayant la pire pratique de gouvernance

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice. Au cours de la période examinée précédente, le Fonds ne comptait aucun émetteur à haut risque en raison de problème de gouvernance. Ces critères de sélection s'appliquaient et tous les titres dans le Fonds répondaient aux critères convenus. Les 5 % d'émetteurs les moins performants ayant une notation ESG attribuée par MSCI et faisant partie de l'indice de référence ont été exclus et le portefeuille a obtenu de meilleurs résultats que l'indice de référence, conformément à notre engagement de viser une intensité de carbone plus faible par rapport à l'indice de référence.

Period	2024	2023
E/S Characteristics	63,77%	99,02%
Sustainable investment	27,90%	43,62%
Other environmental	13,19%	18,94%
Social	14,71%	24,68%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

L'objectif de l'investissement durable est de contribuer à la résolution d'un problème environnemental ou social, en plus de ne pas causer de préjudice important et d'adopter une bonne gouvernance. Chaque investissement durable pourra apporter une contribution à des questions environnementales ou sociales. D'ailleurs, de nombreuses entreprises apporteront une contribution positive aux deux. abrnd évalue les contributions environnementales sur la base des six objectifs environnementaux de la taxonomie, notamment : (1) atténuation du changement climatique, (2) adaptation au changement climatique, (3) usage durable et protection des ressources aquatiques et marines, (4) transition vers une économie circulaire, (5) prévention et contrôle de la pollution et (6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, abrnd utilise les 17 objectifs de développement durable et leurs sous-objectifs en complément des sujets de la taxonomie de l'UE et fournit un cadre pour la prise en compte des objectifs sociaux.

Une activité économique doit apporter une contribution économique positive pour être considérée comme un investissement durable, ce qui inclut la prise en compte des revenus alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, des dépenses d'investissement, des dépenses d'exploitation ou des opérations durables. abrnd cherche à établir ou à estimer la part des activités économiques/la contribution de la société bénéficiaire à un objectif durable, et c'est cet élément qui est pondéré et comptabilisé dans la proportion totale agrégée d'investissements durables du compartiment.

abrnd utilise une combinaison des approches suivantes :

i. une méthodologie quantitative basée sur une combinaison de sources de données disponibles publiquement ; et

ii. en recourant à ses propres connaissances et résultats de son engagement, abrnd superpose la méthodologie quantitative à une évaluation qualitative pour calculer un pourcentage global de la contribution économique pour chaque position dans un Fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Comme exigé par le Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable. abrdn a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

abrdn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme source de préjudice important. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières

ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm) du Règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, que moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, qu'elle n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue au test, elle ne peut pas posséder le statut d'investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée sur les PIN du SFDR incluses dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externes et les informations internes d'abrdn.

iii. Indicateur d'importance DNSH

En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrdn examine les indicateurs PIN du SFDR tels que définis par le Règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude potentiels à l'avenir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrdn vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème

Au cours de la période examinée, abrdn a utilisé l'approche susmentionnée pour tester la contribution à l'investissement durable.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds prend en compte les principaux indicateurs d'impact défavorable définis par le règlement délégué SFDR.

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN susmentionnés, y compris : le Pacte mondial des Nations Unies, les armes controversées et l'extraction de charbon thermique.

Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.

Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes

controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).

Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrnd applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrnd.com sous « Fund Centre ».

Après tout investissement, les indicateurs PIN suivants sont pris en compte :

- abrnd suit tous les indicateurs PIN obligatoires et supplémentaires via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers. Les indicateurs PIN qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus.
- La prise en compte de l'intensité carbone et des émissions de GES des placements du portefeuille via nos outils Climat et une analyse des risques
- Des indicateurs de gouvernance à travers les scores de gouvernance et le cadre de risque internes d'abrnd, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités détenues par l'État dans les pays qui enfreignent les normes.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-dessus, y compris :

- Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise font l'objet d'un suivi via nos outils climatiques et notre analyse des risques
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé afin de détecter toute société susceptible d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.
- abrdrn suit les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de préinvestissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds. Nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents sur l'approche en matière d'investissement.
- Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour faire l'objet d'une discussion avec la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrdrn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdrn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/10/2023 - 30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MONGOLIA INTL BOND 8.65% 01/19/2028	Government	2,45	Mongolia
STANDARD CHARTERED PLC 7.75%	Financials	2,04	United Kingdom
AXIS BANK GANDHINAGAR 4.1%	Financials	1,84	India
INDIA GREEN POWER HOLD 4% 02/22/2027	Utilities	1,73	India
GLOBE TELECOM INC 4.2% PERP REG S	Communications	1,57	Philippines
GREENKO WIND PROJECTS MU 5.50 06/04/2025 RegS	Utilities	1,57	India
MELCO RESORTS FINANCE 5.75% 07/21/2028	Consumer Discretionary	1,55	Hong Kong
WYNN MACAU LTD 5.625% 08/26/2028	Consumer Discretionary	1,55	Macao, SAR China
CAS CAPITAL NO1 LTD 4%	Communications	1,53	Hong Kong
PT BANK TABUNGAN NEGARA 4.2% 01/23/2025	Financials	1,52	Indonesia
STUDIO CITY FINANCE LTD 5% 01/15/2029	Consumer Discretionary	1,50	Macao, SAR China
STANDARD CHARTERED PLC 7.875%	Financials	1,48	United Kingdom
CHINA OIL & GAS GROUP 4.7% 06/30/2026	Utilities	1,44	China
NOTA DO TESOURO NACIONAL 10% 01/01/2029	Government	1,43	Brazil
MAF GLOBAL SECURITIES 7.875%	Financials	1,42	United Arab Emirates

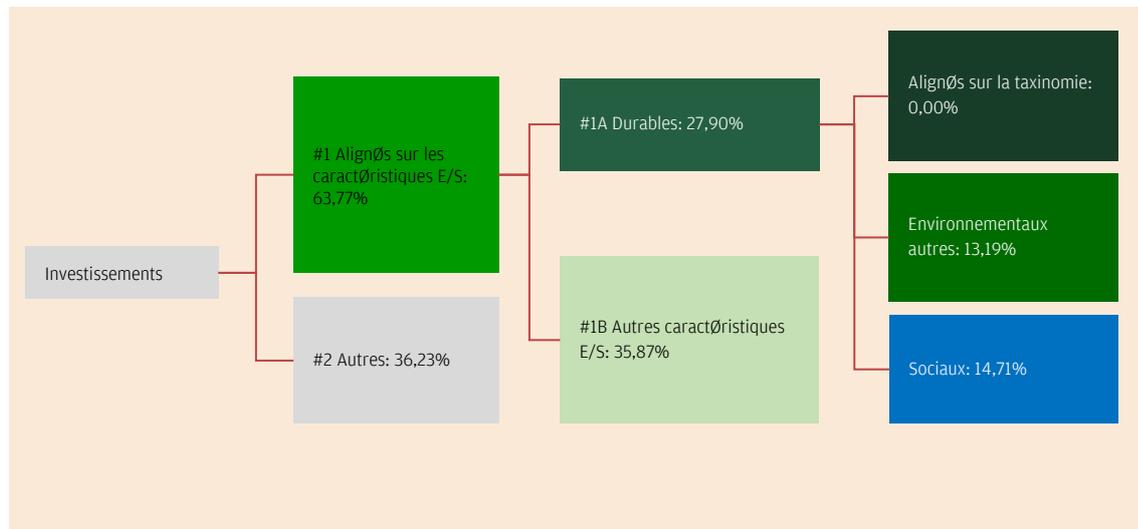


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice. Le Fonds s'engageait à s'assurer qu'au moins 90 % de ses actifs soient alignés sur les caractéristiques E/S. Les garanties environnementales et sociales sont obtenues en appliquant certaines PIN, le cas échéant, à ces actifs sous-jacents. Le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15 % de ces actifs soient des investissements durables. Le Fonds investit un maximum de 10 % de ses actifs dans la catégorie « Autres », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les instruments dérivés. Le graphique ci-dessous illustre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, exprimés en pourcentage de la valeur liquidative (VNI), réalisés au cours de la période examinée.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Consumer Discretionary	Retail & Whsle - Discretionary	0,70
Consumer Discretionary	Consumer Discretionary Services	4,61
Consumer Discretionary	Travel & Lodging	0,57
Consumer Discretionary	Casinos & Gaming	4,33
Industrials	Industrial Services	0,66
Materials	Chemicals	0,83
Materials	Metals & Mining	0,99
Energy	Renewable Energy	2,01
Energy	Exploration & Production	1,59
Financials	Banking	14,37
Financials	Financial Services	4,20
Financials	Real Estate	5,96
Financials	Banks	6,96

Financials	Insurance	0,95
Consumer Staples	Consumer Staple Products	1,37
Communications	Telecommunications	3,22
Communications	Wireline Telecommunications Services	2,52
Utilities	Utilities	2,61
Utilities	Power Generation	7,74
Technology	Tech Hardware & Semiconductors	1,24
Health Care	Health Care Facilities & Services	1,26
Health Care	Pharmaceuticals	0,72
Government	Government Development Banks	2,28
Government	Sovereigns	15,14
Real Estate	Real Estate	2,75

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Bien que l'allocation minimale obligatoire aux investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %, le Fonds est autorisé à allouer des actifs à des investissements qui entreraient dans le cadre de l'allocation globale aux investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux).

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

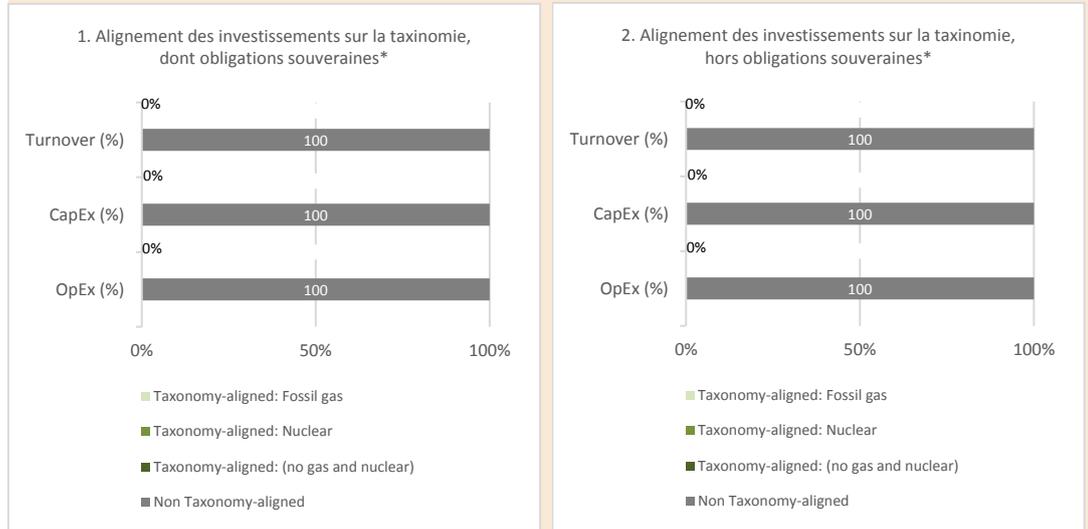
Dans l'Ønergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds détenait 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence précédente.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif

environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE s'élevait à 13,19 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.

L'alignement sur la taxonomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxonomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxonomie (concernant tous les objectifs environnementaux) et le reste comme n'étant pas aligné sur la taxonomie de l'UE.

La conformité des investissements avec la taxonomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 14,71 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds a investi 36,23 % des actifs dans la catégorie « Autres ». Les placements inclus dans la rubrique « Autres » sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et les produits dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, d'atteindre des objectifs de performance ou de gérer les risques, et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Fonds a été fermé à tous les investisseurs et est en cours de liquidation à la date de clôture de l'exercice.

Le Fonds a appliqué des critères d'évaluation ESG, notamment :

- critères d'évaluation ESG,
- Critères de sélection ESG,
- une intensité carbone visée inférieure à celle de l'indice de référence,
- obtenir une note ESG supérieure ou égale à l'indice de référence,
- favoriser la bonne gouvernance, y compris les facteurs sociaux. Ces critères favorisent les caractéristiques environnementales et sociales. En outre, le Fonds s'est engagé à prendre en compte les PIN dans le processus d'investissement : Le Fonds a également collaboré avec des émetteurs sur des sujets environnementaux ou sociaux pertinents, notamment le changement climatique, l'environnement, le travail, les droits humains, la conduite des affaires et la gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet